



## Navigo Émeraude Améthyste

**Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.**

**Pour les personnes de nationalité française :**

Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

**Pour les autres nationalités :**

Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

**Pour attester de votre présence à Paris :**

3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

**Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :**

3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

**Selon votre situation :**

Jugement de tutelle ou de curatelle

Notification de retraite au titre de l'inaptitude au travail

Notification de versement ou d'attribution du Minimum Vieillesse de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées de l'Allocation Veuvage ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés

Carte du Combattant, ou veuve d'ancien combattant délivrée par l'Office National des Anciens Combattants

Bulletin de pension de veuve ou veuf de guerre

Relevé d'identité bancaire à votre nom ou celui du tuteur le cas échéant (original)

Passe Navigo 'mois ou semaine' établi au nom d'état civil du demandeur (Attention les passes Navigo Intégrale Imagine R ou Découverte ne permettent pas d'obtenir le bénéfice du Navigo Émeraude Améthyste)

Pour les personnes originaires de l'un des départements d'Ile de France déjà titulaires d'un titre Améthyste délivré par un autre département venant s'installer à Paris : produire la notification d'accord d'un titre Améthyste expiré depuis moins de 6 mois